

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 3044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
Mme Le Dissez

ARTICLE 12

À l'alinéa 19, substituer à la seconde occurrence du mot :

« de »

les mots :

« prévues à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.